



PLAN DE LUTTE VIOLENCE ET INTIMIDATION ESGM

La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM DE L'ÉCOLE : ESGM

NOM DE LA DIRECTRICE : Marie-Josée Simard

Nom (s) et fonction(s) des personnes responsables d'assurer le suivi de tout acte d'intimidation et de violence :

- Marie-Josée Simard (Directrice);
- Véronique Bouchard (Directrice unité 3-4-5);
- Sylvain Morissette (Directeur unité 1-2);
- Gino Fortier Tremblay (Gestionnaire administratif);
- Rémi Girard et Yves Hudon (Psychoéducateurs).

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE : École secondaire

NOMBRE D'ÉLÈVES : 878

CLIENTÈLE : Secondaire 1 à 5, Présecondaire, CPC, FMSS, FPT et PréDEP.

NOMS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL :

Membres du comité de travail : Marie-Josée Simard, Véronique Bouchard, Sylvain Morissette, Yves Hudon, Rémi Girard

Mandats du comité de travail :

Réviser annuellement le plan de lutte de l'école, ajuster le protocole en lien avec les situations vécues et la clientèle, intervenir auprès du personnel, des jeunes et des parents, réviser annuellement les étapes d'intervention, réviser le fonctionnement annuel du système d'encadrement.

Ce plan de lutte s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de notre école qui sont le **Respect, L'Engagement et le Dépassement de soi.**

AUTRES INFORMATIONS :

Date de mise à jour du plan de lutte : **Mai 2022** Date de l'évaluation du plan de lutte : **Décembre 2022**

* Date d'approbation par le conseil d'établissement * : **18 mai 2022**

Portrait et analyse de la situation :

Outil utilisé : SÉVEQ

ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE

Constats :

- ✓ 85 % des élèves se sentent en sécurité dans l'école;
- ✓ 87 % des élèves se sentent appuyés par les adultes lors d'une situation d'intimidation.

Vulnérabilités :

- ✓ Vestiaires;
- ✓ Salles de bain.

Objectif : Nous aimerions que 95 % des élèves de l'école se sentent en sécurité

MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

- ✓ Surveillance
- ✓ Programme d'aide et d'encadrement
- ✓ Protocole d'intervention
- ✓ Parrainage des élèves de secondaire I et activités d'intégration
- ✓ Système de triage au local d'accueil
- ✓ Local d'apaisement
- ✓ Ouverture d'un service ressource
- ✓ Caméras de surveillance
- ✓ Réaménagement de la cour d'école
- ✓ Tutorat
- ✓ Ateliers d'habiletés sociales au besoin
- ✓ Ateliers thématiques d'estime de soi
- ✓ Activités thématiques pour augmenter le sentiment d'appartenance
- ✓ Gestion des conflits
- ✓ Collaboration avec les organismes externes (CIUSS, Parents d'Ados, ÉKIP, etc.)
- ✓ Accompagnement des éducatrices spécialisées
- ✓ Formation des éducatrices spécialisées
- ✓ Sensibilisation auprès des parents
- ✓ Application des règles de vie
- ✓ Collaboration avec le policier préventionniste
- ✓ Accompagnement des surveillants
- ✓ Sensibilisation, formation et mise en place d'un club LBGT +++
- ✓ Formation Sexto

COLLABORATION ÉCOLE - PARENTS

Voici ce qui est disponible aux parents sur notre site Facebook et dans l'agenda :

- ✓ Programme d'aide et d'encadrement;
- ✓ Protocole d'intervention;
- ✓ Présentation des services : Tutorat, services complémentaires;
- ✓ Suivi aux parents lors des gestions des conflits;
- ✓ Collaboration avec les organismes externes CIUSS, Parents d'ados, ÉKIP, etc.);
- ✓ Visite de parents;
- ✓ Soirée Portes ouvertes;
- ✓ Utilisation de Mozaik;
- ✓ Ligne téléphonique de dénonciation.

CONFIDENTIALITÉ, MODALITÉS DE SIGNALEMENT, ACTIONS À PRENDRE

Confidentialité et signalement :

1. Toutes les déclarations des élèves ou des parents des élèves sont traitées d'une manière confidentielle en respect avec les attentes du jeune et de ses parents.
2. Les signalements se font : à la direction, à un adulte signifiant de l'école ou à la ligne téléphonique 418-544-2843, poste 4799. Les informations personnelles sont protégées pour éviter tout débordement.
3. La consignation des événements et les suivis des interventions sont faits sur Mozaik.
4. Les parents des élèves font partie du processus d'intervention du début à la fin.

Actions :

1. Mettre fin au comportement de celui qui intimide ou harcèle.
2. Nommer le type de comportement inacceptable à l'élève et aux parents.
3. Sécuriser la victime et l'agresseur.
4. Orienter les comportements attendus de la victime et de l'agresseur (actions éducatives).
5. S'assurer d'un suivi auprès des adultes qui gravitent autour du jeune.
6. Expliquer la gradation des conséquences si la situation ne se règle pas.

MESURES DE SOUTIEN

- ✓ Les déclarations doivent être prises en charge rapidement.
- ✓ La victime sera accompagnée et sera mis en protection.
- ✓ Soutenir les parents dans les interventions avec leur enfant (qu'il soit victime ou agresseur).
- ✓ S'assurer de la sécurité de tous.
- ✓ Intervenir par gradation.

SANCTIONS

- ✓ Les sanctions seront émises en s'assurant de la sécurité de tous.
- ✓ Les sanctions seront par gradation.
- ✓ Les conséquences devront permettre au jeune de prendre conscience de son geste et de ne pas récidiver.
- ✓ Il n'y aura pas de sanction sans accompagnement psychosocial.

SUIVI

- ✓ S'assurer que les comportements d'intimidation ou de violence ont pris fin.
- ✓ S'assurer de communiquer les informations aux intervenants concernés de manière confidentielle et constructive.
- ✓ Consigner les interventions et les suivis dans Mozaïk au dossier de l'élève.